

CONTRAT DE FOURNITURE DE LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES

RÉCOLTE 2022

Contrat conclu entre :

	Agriculteur céréalier	Agriculteur éleveur
N° PACAGE		
Nom ou raison sociale		
Commune		

Le céréalier déclare mettre à disposition de l'éleveur :

- des surfaces de légumineuses fourragères
- demander l'aide à la production de légumineuses fourragères

L'éleveur déclare :

- disposer d'au moins 5 UGB
- déclarer ses animaux dans l'onglet « effectif animaux » de télépac (sauf bovins)
- ne pas demander l'aide à la production de légumineuses fourragères pour lui-même**
- ne pas avoir signé un contrat analogue avec un autre céréalier

Fait à _____ le,

Signatures du céréalier **ET** de l'éleveur

PS : L'engagement doit être pris au plus tard le 16 mai 2022